

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 23 juillet 2020

Délibération n° 20C/04/15

Date de convocation :	Nombre de conseillers	
17/07/2020		
Date de publication :	Statutaires : 77	Présents : 50
28/07/2020	En exercice : 77	Pouvoirs : 14
		Votants : 64

Objet : Tableau des subventions allouées à divers organismes au titre de l'année 2020.

L'an deux mil vingt, le 23 juillet à 17h30, le Conseil communautaire de la communauté de communes du Plateau Picard, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la salle des fêtes de Tricot sous la présidence de Monsieur Frans DESMEDT, Président.

Etaient présents :

M. BALTZ Jean-Paul, MME BARTHE Isabelle, MM BIZET Régis, BOURGETEAU Pascal, MMES BOURGOIN Martine, BRUNET Laurette, CARRE Christophe, MME CENSIER Christine, M. COULON Olivier, MME DA SILVA Isabelle, M. DE BEULE Olivier, MME DELAMARRE Béatrice, MM DENEUFBOURG Xavier, DESMEDT Frans, MMES DOLLEZ Colette, DRETZ Sandrine, MM DUBOUIL Bernard, MM DUCHESNE Robert (suppléant de M. CANDELOT Bertrand), DUPONT Didier, DUPONT Patrice (suppléant de M. THEOPHILE Pascal), MMES DUPONT Stéphanie, ERCOLANO Magali, M. DUVAL Francis (suppléant de M. FARCE Philippe), MME FLANDRIN Joséane, MM GAINON Christophe, GONTARCZYK Guy, GOURDOU Jean-Pierre, GUIGNANT Jean-Charles (suppléant de M. LEBRUN Alain), MME HENNON Corinne (suppléante de M. HENNON Jean-Louis), MM HOEDT Jean-Michel, LEDENT Didier, LEFEBVRE Philippe, MME LEQUEN Astrid, MM MATTE Xavier, MERLIN Bernard, MME MORLIGHEM Monique, M. NAVARRO Julien, MME PARIGOT Marianne (suppléante de M. DOISY Hubert), MM PAUCELLIER Hervé, PETIT Jean-Luc, POINSARD Cédric, RENAUX André, SCHNEIDER Christian (suppléant de M. WINDERICKX Jean-Luc), SAINTE-BEUVE Nicolas, SOETAERT Francis, MME SOUDET Sylvie, M. VALOIS Eric, MMES VASSEUR Lydie, VERLEYE Eliane et VERMEULEN Christèle.

Soit 50 conseillers, formant la majorité des membres en exercice à l'ouverture de ce point.

Etaient excusés : MM. DOISY, FLOUR, HENNON et MME LARUE

Etaient absents : MME BONNET Catherine, MM BOURGEOIS Jérôme, CHOQUET Christophe, FONTAINE Patrice, FOURNIER Alain, GREVIN Régis, HAMOT Bertrand, NEGI Michaël, RAUZIER Dominique, VAUCHELLE Patrick, WARME Philippe, WELLECAN Pierre.

Ont donné procuration :

M. BONNEMENT Julien (Léglantiers) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. CONVERS Patrick (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DUBOUIL Bernard (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME DESMEDT Yveline (Saint-Just-en-Chaussée) à M. DESMEDT Frans (Saint-Just-en-Chaussée) ;
MME FERNANDES Guylaine (Saint-Just-en-Chaussée) à M. BOURGETEAU Pascal (Saint-Just-en-Chaussée) ;
M. FLOUR Denis (Maignelay-Montigny) à MME CENSIER Christine (Maignelay-Montigny) ;
M. GESBERT Laurent (Royaucourt) à MME DUPONT Stéphanie (Ferrières) ;
MME GRIGNON-PONCE Véronique (Dompierre) à M. NAVARRO Julien (Maignelay-Montigny) ;
MME LACOMBE Françoise (Ravenel) à M. MERLIN Bernard (Ravenel) ;
M. LEFEVRE François (Le Plessier sur St Just) à M. DE BEULE Olivier (Gannes) ;
M. LEFEVRE Jean-Charles (Avrechy) à MME LEQUEN Astrid (Avrechy) ;
M. MICHEL Thierry (La Neuville-Roy) à M. LEFEBVRE Philippe (La Neuville-Roy) ;
MME MOKRI Djamila (Maignelay-Montigny) à M. PETIT Jean-Luc (Maignelay-Montigny) ;
Mme VAN DE WEGHE Elisabeth (Angivillers) à Mme BARTHE Isabelle (Cernoy) ;
M. WAFFELAERT Eric (Brunvillers-la-Motte) à M. DE BEULE Olivier (Gannes) ;

Ont été élus secrétaires de séance : M. RENAUX André et Mme SOUDET Sylvie

Le président Frans DESMEDT demande au directeur général, Geoffrey FUMAROLI, de présenter le tableau des subventions proposé au conseil, qui a été joint au rapport transmis avec la convocation.

Le président Frans DESMEDT propose de voter l'ensemble de la proposition en bloc. Les conseillers présents acceptent cette proposition à l'unanimité.

Colette DOLLEZ annonce qu'elle s'abstiendra pour ce vote.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de budget principal pour 2020 ;

Vu le tableau des subventions proposées pour l'année 2020 ;

Sur proposition du président, après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents moins une abstention,

DECIDE :

1° - Les subventions récapitulées dans l'état joint en annexe à la présente délibération sont attribuées au titre de l'exercice 2020, les aides de la communauté de communes indiquées constituant chacune un montant maximum.

2° - Pour les subventions inférieures à 10 000 €, hors interventions humanitaires, le paiement interviendra au vu des documents financiers.

3° - Le président est autorisé à établir et à signer avec les bénéficiaires concernés les conventions fixant les modalités et conditions de versement des aides de la communauté de communes.

4° - Les aides qui ne sont pas forfaitaires ont un caractère prévisionnel, c'est-à-dire que leur montant définitif sera calculé selon le plan de financement de l'opération présentée par le bénéficiaire de l'aide, proportionnellement aux dépenses effectivement réalisées au titre de cette opération, modulé, le cas échéant, selon le taux global des aides obtenues par le bénéficiaire ; sous peine de déchéance de son droit à subvention, chaque bénéficiaire disposera d'un délai de deux ans à compter de la date de notification de la convention pour produire les pièces justificatives des dépenses et des recettes se rapportant à l'opération aidée.

5° - Les associations en charge de l'emploi et de l'insertion pourront percevoir une avance de trésorerie, dès le début de l'exercice, basée sur 50 % du financement de l'année précédente, à valoir sur le versement du premier acompte.

Elle sera versée sur demande écrite de l'association.

La convention prévoira les conditions de versement et de remboursement de cette avance, en cas de non vote de subvention par le conseil communautaire.

Les conventions reprendront les présentes dispositions que le président complètera par toutes les autres qu'il jugera nécessaires.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président

Frans DESMEDT



Acte publié ou notifié le 28 juillet 2020